

SOMMAIRE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES

Direction des affaires juridiques, foncières et de la commande publique

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Franck CHARTIER, Conseiller départemental délégué chargé de l'ingénierie départementale (ID WD : 30483).....	8
--	---

DIRECTION GENERALE ADJOINTE TERRITOIRES

Direction des routes et des mobilités

Arrêté portant désignation du représentant du Conseil départemental pour siéger au sein du comité de pilotage et du comité technique de l'Observatoire Régional des Transports (ORT) (ID WD : 30477).....	12
Arrêté portant désignation du représentant du Conseil départemental pour siéger au sein de l'interconnexion Sud TGV Ile de France (ID WD : 30478).....	15
Arrêté portant désignation du représentant du Conseil départemental pour siéger au sein du comité des partenaires du Syndicat des mobilités de Touraine (ID WD : 30480).....	18
RD 113 - Arrêté permanent portant réglementation du régime de priorité.....	19

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Direction des affaires juridiques, foncières
et de la commande publique

ID WD : 30483
Référence interne :



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR FRANCK CHARTIER, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE L'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE

La Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Conseil départemental du 18 octobre 2023, au cours de laquelle **Mme Nadège ARNAULT** a été élue Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté de délégation de fonction aux Vice-Présidents et Conseillers départementaux du 19 octobre 2023 par lequel Mme la Présidente du Conseil départemental a nommé **Monsieur Franck Chartier**, Conseiller départemental délégué chargé de l'ingénierie départementale.

ARRETE

Article 1. – Délégation de signature est accordée, sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente du Conseil départemental, à **Monsieur Franck CHARTIER**, Conseiller départemental délégué chargé de l'ingénierie départementale.

Article 2. – Cette délégation est accordée pour signer :

- tous les contrats et avenants liés à l'aménagement du territoire liant le Département aux EPCI et autres partenaires, dans le cadre des dispositifs Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), Petites villes de demain, Action Cœur de Ville...

Article 3 - Le présent arrêté est publié sur le site internet du Département.

Cet acte sera rendu exécutoire immédiatement après sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication, en application de l'article L. 3131-1 du Code général des Collectivités Territoriales.

Article 4 - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté peut être contesté selon les modalités suivantes :

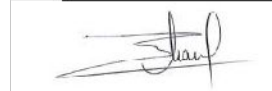
- recours gracieux par courrier recommandé auprès du Président du Conseil Départemental, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du Département ;*
- recours contentieux auprès du TRIBUNAL ADMINISTRATIF d'ORLEANS, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du Département ou encore après un délai de deux mois sans réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>)*

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 037-223700014-20231212-AR_121223_01-AR



Signé électroniquement par : Nadège
ARNAULT
Date de signature : 12/12/2023
Qualité : ARNAULT Nadège

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Direction des routes et des mobilités

ID WD : 30477
Référence interne : DRM/SGAF - 2023-ORT



REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DE PILOTAGE ET
DU COMITÉ TECHNIQUE DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES
TRANSPORTS (ORT)**

La Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles [L3121-9](#) et L.3221-7,

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique

Vu la séance du Conseil départemental en date du 18 octobre 2023 au cours de laquelle Madame Nadège ARNAULT a été élue Présidente du Conseil départemental,

Vu la reconduction de la convention cadre de partenariat établie par l'ORT pour la période 2019-2023 et approuvée par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire en session du 26 octobre 2018,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Est désigné comme représentant du conseil départemental pour siéger au sein du Comité de pilotage et du Comité technique de l'Observatoire Régional des Transports (ORT) :

Monsieur Patrick MICHAUD.

ARTICLE 2 :

Cette désignation demeure valable tant qu'elle n'a pas été rapportée, pendant toute la durée du mandat du conseiller départemental cité à l'article précédent

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transmis à

Monsieur Patrick MICHAUD.

ainsi qu'à . l'Observatoire Régional des Transports (ORT), sis à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire (DREAL) – Service Déplacements, Infrastructures, Transports

Retour sommaire

– Avenue de Buffon – CS 96407 – 45064 ORLEANS CEDEX 2.

Le présent arrêté est publié sur le site internet du Département d'Indre et Loire.

Cet acte sera rendu exécutoire immédiatement après sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication, en application de l'article L. 3131-1 du Code général des Collectivités Territoriales



Signé électroniquement par : Nadège

ARNAULT

Date de signature : 12/12/2023

Qualité : ARNAULT Nadège

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Direction des routes et des mobilités

ID WD : 30478
Référence interne : DRM/SGAF - Sud TGV IdF



REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL POUR SIÉGER AU SEIN DE L'INTERCONNEXION SUD
TGV ILE DE FRANCE**

La Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles [L3121-9](#) et L.3221-7,

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique

Vu la séance du Conseil départemental en date du 18 octobre 2023 au cours de laquelle Madame Nadège ARNAULT a été élue Président du Conseil départemental,

Vu l'association interconnexion Sud TGV Ile de France, créée en avril 1999 et l'adhésion du Conseil départemental,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Est désigné comme représentant du conseil départemental pour siéger au sein de l'Interconnexion Sud TGV en Ile de France :

Monsieur Patrick MICHAUD

ARTICLE 2 :

Cette désignation demeure valable tant qu'elle n'a pas été rapportée, pendant toute la durée du mandat du conseiller départemental cité à l'article précédent

ARTICLE 3 :

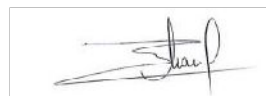
Le présent arrêté sera sera transmis à

Monsieur Patrick MICHAUD

ainsi qu'à l'Interconnexion Sud TGV en Ile de France, sise à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Pays de la Loire – 16 quai Ernest Renaud – BP 70515 – 44105 NANTES CEDEX 4.

Retour sommaire

Le présent arrêté est publié sur le site internet du Département d'Indre et Loire.
Cet acte sera rendu exécutoire immédiatement après sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication, en application de l'article L. 3131-1 du Code général des Collectivités Territoriales.



Signé électroniquement par : Nadège
ARNAULT
Date de signature : 12/12/2023
Qualité : ARNAULT Nadege

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Direction des routes et des mobilités

ID WD : 30480
Référence interne : DRM/SGAF - Synd Mobilités Trn



REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DES PARTENAIRES
DU SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE**

La Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles [L3121-9](#) et L.3221-7,

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique

Vu la séance du Conseil départemental en date du 18 octobre 2023 au cours de laquelle Madame Nadège ARNAULT a été élue Président du Conseil départemental,

Vu le Code des Transports, notamment l'article L. 1231-5,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Est désigné comme représentant du conseil départemental pour siéger au sein du Comité des partenaires du Syndicat des mobilités de Touraine :

Monsieur Patrick MICHAUD

ARTICLE 2 :

Cette désignation demeure valable tant qu'elle n'a pas été rapportée, pendant toute la durée du mandat du conseiller départemental cité à l'article précédent

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera sera transmis à

Monsieur Patrick MICHAUD

ainsi qu'au Comité des partenaires du Syndicat des mobilités de Touraine, 60 avenue Marcel Dassault, CS 30651, 37206 TOURS CEDEX 3.

Retour sommaire

Le présent arrêté est publié sur le site internet du Département d'Indre et Loire.
Cet acte sera rendu exécutoire immédiatement après sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication, en application de l'article L. 3131-1 du Code général des Collectivités Territoriales.



Signé électroniquement par : Nadège
ARNAULT
Date de signature : 12/12/2023
Qualité : ARNAULT Nadège

Recueil consultable à la Direction des Archives Départementales, 6 rue des Ursulines, TOURS, en contactant le 02.47.60.88.88 ou en transmettant votre demande précise à cette adresse électronique : archives@departement-touraine.fr

Tous droits de reproduction réservés

Pour Copie Conforme :

Le Directeur général des services
Boris COURBARON

Tous les originaux des actes publiés au présent recueil ont été signés électroniquement et ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'État.

Recueil publié le 11/06/2014